

Ordonnance du président de la Cour du 31 juillet 2015 (demande de décision préjudicielle du Supremo Tribunal Administrativo - Portugal) – Fazenda Pública / Beiragás – Companhia de Gás das Beiras SA

(Affaire C-423/14)¹

Langue de procédure : le portugais

Le président de la Cour a ordonné la radiation de l'affaire.

¹ JO C 439 du 08.12.2014